CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN
25 BIS RUE JEAN JAURES, 59220 DENAIN



SERVICE IMAGERIE

IMPLANTATION D'UNE IRM 3T

PHASE DCE - CCTP

LOT N°05 : PEINTURE

5 rue Louis Pasteur
62 220 CARVIN
Tél 03 21 79 90 79
www.confiance-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 3

1.1 PRESENTATION DU PROJET 3
1.2 GENERALITES 3
1.3 LISTE DE PRODUITS 3
1.4 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR 3
1.5 CHOIX DES PRODUITS 3
1.6 CHOIX DES TEINTES 3
1.7 CATEGORIE DE L'ETABLISSEMENT ET REGLEMENTATION APPLICABLE 3
1.7.1 Règlementation applicable 3
1.7.2 Classement de l'établissement 4
1.8 REGLEMENTATION ACOUSTIQUE 4
1.9 REGLEMENTATION THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE RE2020 4
1.10 RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE 4
1.10.1 Rapports de repérage amiante 4
1.11 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE 4
1.11.1 Performance des ouvrages 4
1.11.2 Résistance aux chocs (billage) 4
1.11.3 Susceptibilité aux salissures 5
1.11.4 Exécution des travaux 5
1.11.5 Travaux préparatoires 5
1.11.5.1 Enduits de plâtre – Travaux intérieurs 5
1.11.5.2 Plaques de plâtre à épiderme cartonné – Travaux intérieurs 6
1.11.5.3 Parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton — Travaux intérieurs 7
1.11.5.4 Briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux intérieurs 7
1.11.5.5 Egrenage, brossage, ponçage, dépoussiérage 7
1.11.5.6 Rebouchage 7
1.11.5.7 Impressions couches primaires 7
1.11.5.8 Enduits 7
1.11.5.9 Couches définitives 8
1.11.5.10 Teintes/degré de brillant 8
1.11.5.11 Température d'application 8
1.11.5.12 Surfaces de référence 8
1.11.6 Garantie 8
1.11.7 Nature – qualité des matériaux et matériels 8
1.11.8 Limites de prestations 9

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 10

2.1 PHASAGE DES TRAVAUX 10
2.2 TRAVAUX EN MILIEU OCCUPE 10
2.3 PEINTURES FINITION A 10
2.3.1 Peinture sur parois plâtre 10
2.3.2 Peinture sur parois béton 10
2.3.3 Peinture sur élément bois 11
2.3.4 Peinture sur métal 11
2.3.5 Toile de verre 11
2.3.6 Joint acrylique 11
2.4 PROTECTIONS MURALES 11
2.4.1 Caractéristiques 11
2.5 NETTOYAGE DE LIVRAISON 12

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent document a pour objet la description des travaux de peinture à réaliser dans le cadre de l'aménagement d'un IRM 3T au centre hospitalier de Denain.

1.2 GENERALITES

Le preneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète de toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc..

1.3 LISTE DE PRODUITS

Le preneur du présent lot soumettra avant le commencement des travaux au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent C.C.T.P.

1.4 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR

Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en œuvre particulière, le Maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

1.5 CHOIX DES PRODUITS

Avant le début des travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit, au Maître d'œuvre, les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre.

1.6 CHOIX DES TEINTES

Le choix des teintes appartient au Maître d'Ouvrage.

Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte.

1.7 CATEGORIE DE L'ETABLISSEMENT ET REGLEMENTATION APPLICABLE

1.7.1 Règlementation applicable

Le bâtiment est un Etablissement Recevant du Public (E.R.P), il répondra :

- Au Code de la Construction et de l'Habitation.
- Aux dispositions générales de la sécurité contre les risques d'incendie dans les E.R.P suivant l'arrêté du 25 juin 1980 modifié
- Aux dispositions particulières concernant :

- Les établissements de **type U** (Établissement de soins).
- Aux dispositions des instructions techniques annexées aux circulaires du 3 mars 1982 modifiées.
- Aux normes relatives aux systèmes de sécurité incendie.
- Aux dispositions du Code du travail.
- Aux dispositions du Code Sanitaire Départemental.

1.7.2 Classement de l'établissement

Le bâtiment respectera la réglementation relative aux ERP type U de 2eme catégorie.

1.8 REGLEMENTATION ACOUSTIQUE

Le projet devra être confirme à l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé.

La porte entre les cabines de déshabillage et les cabinets de consultation ou circulation devra avoir un indice d'affaiblissement acoustique pondéré RA = Rw + C supérieur ou égal à 35 dB.

Le niveau de pression acoustique normalisé, LnAT, du bruit transmis par le fonctionnement d'un équipement collectif du bâtiment ne doit pas dépasser les valeurs suivantes :

- Dans les salles d'examens et de consultations, les bureaux médicaux et soignants, les salles d'attente : 35 dB(A) ;
- Dans les locaux de soins : 40 dB(A) ;

L'isolement acoustique standardisé pondéré contre les bruits de l'espace extérieur, DnT,A,tr, des locaux de soins vis-à-vis des bruits extérieurs ne doit pas être inférieur à 30 dB.

L'entreprise devra fournir les PV pour justifier les valeurs des indice d'absorption acoustique pondéré α_w de ses produits.

1.9 REGLEMENTATION THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE RE2020

Le projet est soumis à le RE2020, établissement de santé. Le calcul thermique est joint en annexe, le présent lot devra respecté la réglementation thermique.

L'ensemble des produits sera à faible impact carbone et devra être référencé à la base INIES. Le présent lot utilisera des produits sous FDES ainsi que des matériaux éco labellisé :

- Colles
- Enduits
- Peintures

1.10 RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE

1.10.1 Rapports de repérage amiante

La recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant démolition conformément à la norme NFX 46-020 a été effectuée.
Les rapports suivants sont joints au dossier :

- Rapport de repérage amiante T260065083 du 28/01/2026

1.11 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

1.11.1 Performance des ouvrages

A la réception des ouvrages la conformité avec les surfaces-témoins seront examinées (l'uniformité, absence de papillons, embus, auréoles, le degré de brillant ou de matité, le relief, opacité (notamment en arêtes) la couleur…). Sur autre métaux, sur bois par mesure directe. (Tolérance + 20 %).
La peinture, les mastics et les enduits devront, dans tous les cas, résister sans cloquer ni feuilleter à la chaleur des radiateurs à eau, à la réaction alcaline des matériaux de ciment et des plâtres, à la chaux, sous condition que plâtres et ciment soient de qualité normale et compléments secs, c'est-à-dire terminés depuis généralement un mois l'été et deux mois l'hiver au moment de la mise en peinture.

1.11.2 Résistance aux chocs (billage)

L'essai consiste à contrôler l'effet du choc d'une bille d'acier de 500 g tombant d'une hauteur de 75 cm, d'un mouvement pendulaire.
On vérifie à l'endroit de l'embouti provoqué par le choc l'absence de décollement ou d'écaillage. Pour les vernis, on vérifie le non blanchissement.
Selon directive de l'UEATc pour l'agrément des enduits de parements plastiques article 11 masse de 100 gr : il ne doit exister aucun détachement par quadrillage.

1.11.3 Susceptibilité aux salissures

Différentes salissures peuvent être utilisées, mais elles peuvent se ramener à un nombre réduit de types :

- Salissures sèches : poussière de graphite
- Salissures de boue : gouache ou détrempe en tube de terre d'ombre naturelle
- Salissures grasses : couleur à l'huile en tube de terre d'ombre naturelle
- Salissures grasses et teignantes : couleur à l'huile en tube de terre de sienne brûlée et trait de crayon à bille ordinaire bleu
- Salissures teignantes : trait de crayon à bille ordinaire

L'essai se fait par étalement d'une faible quantité de couleurs (gros comme un pois) avec un couteau à palette passée à plat.
Le même jour, après un délai d'au moins une heure, la tache doit pouvoir être enlevée, sans laisser de trace, même en lumière frisante, avec de l'eau additionnée d'un détersif commercial, à l'éponge ou à la brosse par le peintre.

1.11.4 Exécution des travaux

La protection des ouvrages est à prévoir avant tout commencement de travaux. (Sol, appareillage…) Tous endommagement ou salissure sera pris en charge par l'entrepreneur.
Ces protections sont nécessaires, en particulier pour les appareils sanitaires, la robinetterie, les divers revêtements de sol, les plinthes autres que celles en bois, certains appareils de climatisation pré laqué, les profilés en alliage anodisé, les pièces de quincaillerie, les faux plafonds, les éléments de vitrerie et de miroiterie, les carrelages, les faïences, et...
En fin de travaux, il doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de toutes les parties apparentes ayant ou non reçu une protection.
L'entrepreneur effectuera une réception de l'ensemble des supports afin d'évaluer l'ampleur des préparations des supports.
Le titulaire du présent corps d'état devra procéder à l'examen des subjectiles et procéder au fur et à mesure à l'avancement des travaux à la réception des supports; le feuille de réception foliotée des supports sera datée et signée par les représentants des entreprises de gros œuvre et de peinture.
La date de finition des travaux éventuels de révision effectuée par le gros œuvre sera impérativement, et au plus tard, celle fixée pour le début des travaux de l'entreprise de peinture.
Aucune réclamation concernant l'état des surfaces à peindre ne sera admise à partir du commencement des travaux de peinture correspondants, tout commencement de l'application impliquant l'acceptation des supports.
De même, toute réfection d'un support qui n'aura pas été demandée suffisamment à temps pour pouvoir être effectuée sans retarder l'application de la peinture ne pourra être retenue comme argument valable susceptible de modifier les délais d'exécution.

1.11.5 Travaux préparatoires

Travaux préparatoires suivant normes et DTU 59.1 P1-1 en vigueur, suivant les subjectiles rencontrés :

1.11.5.1 Enduits de plâtre – Travaux intérieurs

Subjectile (7)	État de finition recherché (1)			Égrenage	Époussetage	Impression (2)	Rebouchage (3)	Ratissage (3)	Enduit non repassé (3)	Enduit repassé (3)	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire (4)	Révision (5)	Couche de finition (4)
	Mat	Satiné	Brillant (*)											
Enduit en plâtre lissé	Finition C				x	x								x
	Finition B				x	x	x		x(6)		x	x		x
	Finition A				x	x	x			x(6)	x	x	x(6)	x
Enduit en plâtre coupé	Finition C			x	x	x								x
	Finition B			x	x	x	x	x	x		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x	x	x	x(6)	X

1.11.5.2 Plaques de plâtre à épiderme cartonné – Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché (1)			Révision des joints (2)(4)	Époussetage	Impression (3)	Rebouchage (4)	Ratissage (4)	Enduit non repassé (4)	Enduit repassé (4)	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire (5)	Révision (6)	Couche de finition (5)
	Mat	Satiné	Brillant (*)											
Plaque de parement en plâtre (Voir 5.5)	Finition C				x	x								x
	Finition B			x	x	x	x		x(7)		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x(7)	x	x	x(7)	x

1.11.5.3 Parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton — Travaux intérieurs

Subjectile		État de finition recherché (1)			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale (2)	Dégrossissage (3)	Enduit repassé (3)	Enduit non repassé (3)	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire (4)	Révision (5)	Couche de finition (4)
Nature	Présentation	Mat	Satiné	Brillant (*)									
Béton brut de décoffrage (voir 5.3.3) et produits industriels en béton	Parement élémentaire	Finition C			x	x							x
	Parement ordinaire	Finition C			x	x							x
	Parement courant	Finition C			x	x							x
		Finition B			x	x	x	x	x(6)	x	x		x
	Parement soigné	Finition C			x	x							x
		Finition B			x	x	x	x	x(6)	x	x		x
		Finition A			x	x	x	x	x(6)	x	x	x(6)	x

1.11.5.4 Briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Brossage Égrenage Époussetage	Impression	Couche de finition
Nature	Mat	Satiné	Brillant (*)			
Éléments pleins ou creux de parement (1)	Finition C (2)			x	x	x

1.11.5.5 Egrenage, brossage, ponçage, dépoussiérage

Conformes aux D.T.U.
Ils devront faire disparaître sur les bétons, maçonneries et parties métalliques toutes les marques de chantier. Ces travaux seront complétés sans qu'il soit besoin d'autres désignations par tout ponçage au papier de verre pour faire disparaître les peluches de bois, de même, sur les parties métalliques, notamment canalisations, radiateurs, etc. Dégraissage s'il y a lieu.

1.11.5.6 Rebouchage

Rebouchage dans le cas où l'exécution des fonds de supports ne serait pas conforme aux règles de l'art. ; les travaux nécessaires seraient à la charge des corps d'état correspondants dans la mesure où l'entrepreneur du présent corps d'état en aurait fait suffisamment tôt les observations. Dans le cas contraire, il sera tenu pour responsable des supports qu'il aura accepté.

1.11.5.7 Impressions couches primaires

Les ouvrages métalliques intérieurs et extérieurs, ainsi que les menuiseries et fermetures extérieures (pour les parties métalliques) sont prévus avec couches primaires. Les ouvrages bois intérieurs et extérieurs sont prévus avec une couche d'impression ou sont livrés pré peints. Ces impressions, couches primaires, seront obligatoirement soumises au préalable à l'entrepreneur du présent corps d'état pour accord. Les impressions seront conformes au DTU 59.1.

1.11.5.8 Enduits

Les enduits en plein ordinaires garnissant ou repassés, soignés, seront de composition et auront une application définie suivant le support et le résultat recherché. Ils auront pour but de donner un support adéquat aux couches de finition ou éventuellement au papier.
Après exécution de ces enduits et après ponçage, l'entreprise du présent corps d'état fera réceptionner ses supports par l'architecte et le coordinateur avant toute application de peinture.

1.11.5.9 Couches définitives

La composition des différentes couches sera en fonction des apprêts exécutés et du résultat recherché par le maître d'œuvre.
Ces différentes couches devront être d'une tonalité différente afin de permettre le contrôle des couches et la qualité d'application (sauf couches croisées à l'airless).
Avant application d'une nouvelle couche de peinture, toute révision doit être faite, les gouttes et coulures grattées, les irrégularités effacées. Une nouvelle couche de peinture ne doit être appliquée qu'après un séchage complet de la couche précédente.
Le ton définitif doit être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté le Maître d'Œuvre.
A la jonction entre subjectiles de nature différente, l'entrepreneur doit prendre toutes précautions afin d'éviter les risques de fissuration.
Dans certains cas (plafonds ajourés ou gaine de ventilation encombrante), l'entrepreneur doit prévoir d'intervenir avant la mise en œuvre des ouvrages contraignants.
L'architecte pourra se réserver également la possibilité de polychromie pour divers ouvrages et ce, également sans supplément de prix au forfait.

1.11.5.10 Teintes/degré de brillant

Au choix du maître d'œuvre, y compris toutes sujétions pour emploi de couleurs fines, teintes vives (10 tons maximum).
Degré de brillant (mat, satiné mat, satiné moyen, satiné brillant, brillant).

1.11.5.11 Température d'application

L'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra pas être effectuée par température ambiante inférieure à + 8°C ; au-dessous de cette température, les travaux ne devront être exécutés que sur ordre formel et écrit du maître d'œuvre ; hygrométrie inférieure à 60 % H.R.

1.11.5.12 Surfaces de référence

Il sera exécuté autant de surfaces de référence qu'il y a de types de subjectiles et de systèmes de peinture. Cf article ci avant.

1.11.6 Garantie

Les garanties sont celles définies dans le CCAP.
Pour chaque type de garantie l'entrepreneur devra

- 1 dossier complet avant le début des travaux donnant toutes précisions sur les modalités de garantie (garantie conjointe du fabricant et de l'applicateur)
- Les contrôles en de travaux (y compris les frais de bureau de contrôle)
- Les réceptions en fin de travaux
- Tous les frais d'assurances complémentaires
- Les modalités d'intervention pour les contrôles durant la période de garantie

1.11.7 Nature – qualité des matériaux et matériels

Les produits employés pour les travaux de peinture proviendront de firmes ou de marques de réputation solidement établie avec ECO label ou NF environnement (CF note BREEAM. Le Maître d'Œuvre se réserve le droit d'exiger la présentation des certificats d'essais des laboratoires de bâtiment et travaux publics.
Pour tous les produits utilisés, la constitution et les propositions liant pigment doivent être telles qu'en cas d'expertise, il ne puisse y avoir doute sur l'approbation des peintures. Les produits utilisés devront être compatibles avec les subjectiles.
Les produits doivent être obligatoirement similaires aux familles imposées dans les pièces du marché. Ces produits doivent être désignés par le nom du fabricant, la marque et l'appellation commerciale de chacun d'eux, avec la fiche d'identification technique.
La fiche d'identification technique doit contenir, au minimum, les informations suivantes :

- Désignation
- Densité
- Viscosité
- Extrait sec en poids
- Nature du diluant et dose maximale à ajouter éventuellement
- Incompatibilités
- Conditions minimales d'application (température, hygrométrie)

- Pouvoir couvrant théorique sur chantier
- Epaisseur du film sec
- Durée de séchage entre couche
- Temps, hors poussière, de séchage, de durcissement complet, de mise en service

Il sera fourni, en outre, une attestation du fabricant des produits que l'entreprise se propose d'utiliser, indiquant qu'il est en mesure de vérifier, par analyse à sa charge, que tout produit prélevé sur le chantier vient de ses usines et qu'il dispose, dans la région, d'un représentant technique qualifié.
Les produits seront livrés en bidons plombés, en principe prêts à l'emploi. Les indications seront portées sur les bidons : désignation, date de fabrication, poids net et brut. Les produits livrés en récipients ouverts seront refusés et immédiatement évacués.
Les bidons ne devront être descellés qu'au moment de l'emploi, au fur et à mesure des besoins du chantier.
Les conditions de stockage, devront éviter les variations de consistance (température, étanchéité des bidons).
Les produits présentant, à l'ouverture des bidons, soient une altération de teinte, soit un aspect hétérogène, seront évacués.
Si la consistance n'est pas celle souhaitée pour l'application, il sera procédé, soit au réchauffage lent au bain marie, soit à une addition de solvant, dans les limites prescrites par le fabricant.

1.11.8 Limites de prestations

L'entrepreneur chargé des travaux est réputé s'être parfaitement rendu compte de l'emplacement du chantier, des accès, et de toutes les sujétions d'exécution.
L'entrepreneur devra :

- Transmettre les avis techniques, les fiches techniques des produits, les cahiers des charges et enquêtes spécialisées avec la remise de son offre
- L'établissement et la mise à jour des plannings de réalisation de ses travaux, suivant le planning général du chantier. Ce planning précisera les zones traitées et la constitution des équipes exécutant les travaux
- L'organisation de son chantier : installation de chantier, raccordement aux réseaux nécessaires, zone de stockage, ceci suivant les instructions du Maître d'Œuvre
- Les ouvrages permettant l'accès aux différents points de travail : échafaudages, échelles, ...
- Le démontage et le remontage de certains ouvrages pour en éviter la dégradation
- La protection des matériels et ouvrages existants
- L'évacuation des produits usés ou inutilisables, au fur et à mesure de l'avancement du chantier
- Le nettoyage permanent des locaux dans lesquels il travaille et ceux dont il vient d'exécuter les travaux
- L'enlèvement de ses installations en fin de chantier
- La remise en état des lieux après démontage de ses installations et matériels, en particulier, tous les équipements de sécurité provisoires ou non
- Les liaisons avec les autres corps de métier
- Les essais, les échantillons, les analyses, les éléments témoins (matériel et main-d'œuvre), demandés par le Maître d'Œuvre
- Les matériels et main d'œuvre nécessités par les contrôles
- Les raccords sur les ouvrages à peindre, et en particulier lors de la mise en service des installations
- Les fiches techniques de chaque produit employé
- Le nettoyage des éléments souillés (dallage, équipements, etc.)

La liste ci-dessus n'est pas limitative, l'entrepreneur devant livrer un travail parfaitement terminé et devant suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient avoir été omis dans les prescriptions, et qui seraient nécessaires au parfait parachèvement des ouvrages suivant.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en 4 phases, suivant carnet de phasage.
L'entreprise prévoira les horaires de travail en astreinte, en décalés, de nuit et le weekend.

2.2 TRAVAUX EN MILIEU OCCUPE

Un montant global et forfaitaire sera prévu pour la prise en compte des travaux en milieu occupé :

- Aucun stockage de matériau en dehors des zones de travaux,
- Bruit à limiter, horaires des travaux bruyants à définir avec le personnel du bloc,
- Prise en compte des travaux en milieu hospitalier occupé (perte de temps).

2.3 PEINTURES FINITION A

Les travaux de peinture comprennent :

- Fourniture et pose de tous les produits, matériaux, outils et engins nécessaires
- Différente préparation de support :

 - Support plâtre :
 - Brossage métallique, époussetage, impression, révision joints, rebouchage, ponçage/ époussetage, couche intermédiaire et couche de finition
 - Y compris une passe d'enduit de finition sur les saignées et calfeutrement des lots techniques ainsi qu'une reprise à l'enduit des calicots et des cueillies

 - Support béton/maçonnerie :
 - Brossage métallique, époussetage, impression, révision joints, rebouchage, ponçage/ époussetage, couche intermédiaire et couche de finition
 - Y compris application d'un enduits GS après bouchement/reprise des imperfections et calfeutrement des lots techniques

 - Support Bois:
 - Brossage, époussetage, impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage à sec, époussetage, couche intermédiaire et couche de finition

 - Support Métal:
 - Nettoyage et dépoussiérage, retouche à la peinture primaire inhibitrice de corrosion, couche intermédiaire et couche de finition

La planéité n'est pas modifiée, quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis :

- Ensemble des raccords avec les différentes menuiseries, éléments techniques, sols, essais de réception…
- Ensemble des protections, reprise des défauts et nettoyage

2.3.1 Peinture sur parois plâtre

Préparation :

- Egrenage, époussetage,
- Application d'une couche d'impression alkyde universelle,
- Rebouchage avec enduit, ponçage,
- Application d'une sous-couche à base acrylique aqueuse.
- Application de deux couches de peinture satinée tendue à base d'une dispersion de résines synthétiques,
- Coloris au choix de l'architecte.

Localisation : Ensemble des parois, plafonds, soffites, retombées/impostes en placo, joues de skydom, ébrasements de menuiseries extérieures et intérieures

2.3.2 Peinture sur parois béton

Préparation :
- Egrenage, époussetage,
- Rebouchage avec enduit, ponçage,
- Fourniture et pose d'un enduit pelliculaire GS
- Application d'une sous-couche à base acrylique aqueuse.
- Application de deux couches de peinture satinée tendue à base d'une dispersion de résines synthétiques,
- Coloris au choix de l'architecte.

Localisation : parois de l'escalier béton

2.3.3 Peinture sur élément bois

Préparation :
- Ponçage,
- Application d'une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques,
- Ponçage.

Finition :
- Application de deux couches de peinture à base acrylique aqueux aspect satiné,
- Coloris au choix de l'architecte.
-

Localisation : Ensemble des éléments bois du bâtiment (portes neuves et existantes, façade de gaines techniques, tablettes, plinthes, trappes, châssis, ébrasement …).

2.3.4 Peinture sur métal

Préparation :
- Dégraissage,
- Décapage,
- Application d'une couche de peinture de finition.

Finition : Application de deux couches d'une laque anti rouille à base de résine.
Localisation : Ensemble des canalisations apparentes du bâtiment

2.3.5 Toile de verre

Après préparation sur les doublages de type demi-styl et sur les cloisons de type Placostyl neufs et existants (rebouchage, lissages et toutes retouches, ponçage) :
. application d'un primaire d'impression diluable à l'eau St LUC - ECOLABEL
. fourniture et pose d'une toile de verre neuve

Localisation : ensemble des locaux en existant et neuf.

2.3.6 Joint acrylique

Fourniture et pose des joints acryliques au droit de l'ensemble des ouvrages menuisés et plafonds démontables du projet :
Et notamment sur l'encadrement de fenêtres, menuiseries extérieurs, menuiseries intérieurs, doublage, trappe, cornière plafonds démontables/mur, plinthe/mur …
Mise en œuvre d'un joint d'étanchéité entre la plinthe et le sol
Y compris toutes sujétions de finitions et cornière périphérique en plafonds.
Localisation **:** ensemble des ouvrages intérieurs

2.4 PROTECTIONS MURALES

2.4.1 Caractéristiques

Les travaux à réaliser comprendront selon phasage :
- La fourniture et la pose de parements décoratifs muraux, en panneaux unis, rigides, posés par encollage, de marque Acrowyn ou équivalent.
- La fourniture et la pose de parements décoratifs muraux, de type Protect Wall de chez Tarkett ou équivalent.

Localisation Protect Wall :

- *Toutes les circulations et attentes de l'imagerie suivant plan, sur une hauteur de 1m dessus plinthes*
- *Attentes couchés IRM 2 et scanner 1 sur une hauteur de 1.80 m dessus plinthes*

Localisation Acrowyn:
- *Derrière sanitaire suspendu; 1.50x1.50m*
- *En dosseret de 50 cm au droit des plans de travail, paillasses (office et préparation RM2), lavabo, lave-mains,*

Les gammes et coloris seront coordonnés avec les guichets d'accueil.

Les panneaux seront dimensionnés en fonction de leur localisation, de façon à s'inscrire sur la hauteur des parois, du dessus de plinthe jusqu'au niveau du faux-plafond.
La fixation se fera par encollage avec la colle acrylique SPM ou le mastic colle universel SPM. Les joints entre panneaux seront réalisés avec joint thermosoudé.

Localisation : ensemble des locaux en existant et neuf suivant plan de localisation

2.5 NETTOYAGE DE LIVRAISON

L'entrepreneur fera, à ses frais, le balayage et le nettoyage du chantier avant et après l'exécution de ses travaux avec lavage complet de tous les locaux.
Les nettoyages de mise en service pour la réception seront prévus par l'entrepreneur titulaire du marché "peinture" et obligatoirement réalisés par une entreprise spécialisée.
Les frais de ces nettoyages seront supportés par l'entrepreneur de peinture.

Pour la réception, l'exécution des nettoyages de mise en service comprend :
- Le balayage et le lavage de tous les sols
- Le nettoyage des parements en lamifié et stratifié
- Le nettoyage et le lavage de toutes les quincailleries en métal chromé et inoxydables telles que béquilles et poignées de portes, boutons de crémone, etc...
- Le nettoyage de l'appareillage électrique apparent
- Le nettoyage de toutes les menuiseries bois ou métalliques
- Le nettoyage aux deux faces de tous les vitrages et des glaces
- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous ces nettoyages

Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile, les tâches de plâtre, ciment, les traces de film de mortier, etc...
Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur.
Les enduits employés (solvants, décapants, etc...) les procédés mis en œuvre (grattages et ponçages, etc...) devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc...).
Pour tous les revêtements non traditionnels (sols thermoplastiques, etc...), il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant.

Localisation : ensemble des locaux